DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU PERIGORD RIBERACOIS

Piece 4.B : Reglement graphique - Ranteuil-Aurian-de-Bourzac

Echelle : 1 / 3 000

Octobre 2021

4 36 0727

ARTELIA
Agence de Pau
Adresse : 2 avenue Marc Jacob 64000 PAU Cedex 9 - Tel : 05 59 84 64 00 - Fax : 05 59 84 64 10

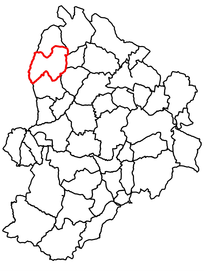

Légende (liste exhaustive)

Zones urbaines

- UAa : Centre bourg ancien
- UAm : Centre bourg ancien en ass. autonome
- UAm : Centre bourg ancien de Montagrier
- UAp : Zone urbaine du centre bourg définie sur le périmètre ZPS de l'AVAP
- UAps : Secteur de la zone urbaine qui en raison de la configuration (situé sur un point haut, forte pente) nécessite une réglementation particulière sur les hauteurs de bâti
- UB : Zone urbaine d'extension récente
- UBa : Zone urbaine d'extension récente en ass. autonome
- UBm : Zone urbaine d'extension récente de Montagrier avec Fresitant, et correspondant au champ d'application de l'AVAP
- UBm : Zone urbaine d'extension récente de Montagrier
- UBp : Secteur correspondant au champ d'application de l'AVAP
- UC : Zone urbaine mixte au tissu bâti aéré
- UCa : Zone urbaine mixte au tissu bâti aéré en ass. autonome
- UCm : Zone urbaine mixte au tissu bâti aéré de Montagrier
- UCp : Secteur correspondant au champ d'application de l'AVAP
- UE : Zone urbaine dédiée aux équipements d'intérêts collectifs et pouvant contenir des vestiges archéologiques
- UI : Zone urbaine dédiée aux équipements d'intérêts coll. ou services publics
- UJ : Zone urbaine à vocation de loisirs
- UT : zone urbaine à vocation d'activités équines et touristiques
- UY1 : Zone urbaine à vocation d'activités artisanales et commerciales ou industrielles
- UY1a : Zone urbaine à vocation d'activités artisanales et commerciales ou industrielles en ass. autonome
- UY2 : Zone urbaine à vocation d'activités artisanales et commerciales ou industrielles

Zones à urbaniser

- AUc : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitation
- AUca : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitation en ass. autonome
- AUm : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitation de Montagrier
- AUY : Zone à urbaniser à vocation principale d'activité
- AUYp : Zone à urbaniser à vocation principale d'activité

Zones naturelles

- Nce : Zone naturelle
- Nce : Zone naturelle de préservation des continuités écologiques
- Nia : Zone dédiée aux activités économiques isolées
- Nsac : Zone naturelle destinée aux activités de l'aérodrome historiac Saint-Aulaye
- Nc : Zone de carrière
- Neq : Zone naturelle dédiée aux équipements d'intérêts collectifs et services publics
- Nesq : Zone naturelle dédiée à l'activité de centre équestre
- Nj : Zone de loisirs
- NL : Zone naturelle dédiée aux aménagements légers nécessaires à des activités de loisirs
- Npv : Zone naturelle dédiée à l'implantation de panneaux photovoltaïque
- NL1 : Zone naturelle destinée aux campings, hébergements touristiques, gîtes
- NL2 : Zone naturelle destinées aux extensions de chambres d'hôtes et gîtes et leurs annexes
- Nc : Zone naturelle destinée à un parc zoologique sur la commune de La Tour Blanche-Cercles

Zones agricoles

- A : Zone agricole
- Ace : Zone agricole de préservation des continuités écologiques
- Az : Zone agricole à enjeux paysagers

Prescriptions

- Risque inondation (PPRI)
- Risque inondation (AZI)
- Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du CU
- Secteur de mixité sociale au titre de l'article L.151-15 et L.151-7 du CU
- Secteur ou sont interdites les nouvelles constructions et installations liées à l'activité agricole
- Eléments naturels identifiés au titre de l'article L.151-23 du CU
- Linéaires boisés au titre de l'article L.151-23 du CU
- Eléments de paysages bâti identifiés au titre de l'article L.151-19 du CU
- Changement de destination au titre de l'article L151-11 2° du CU

Informations
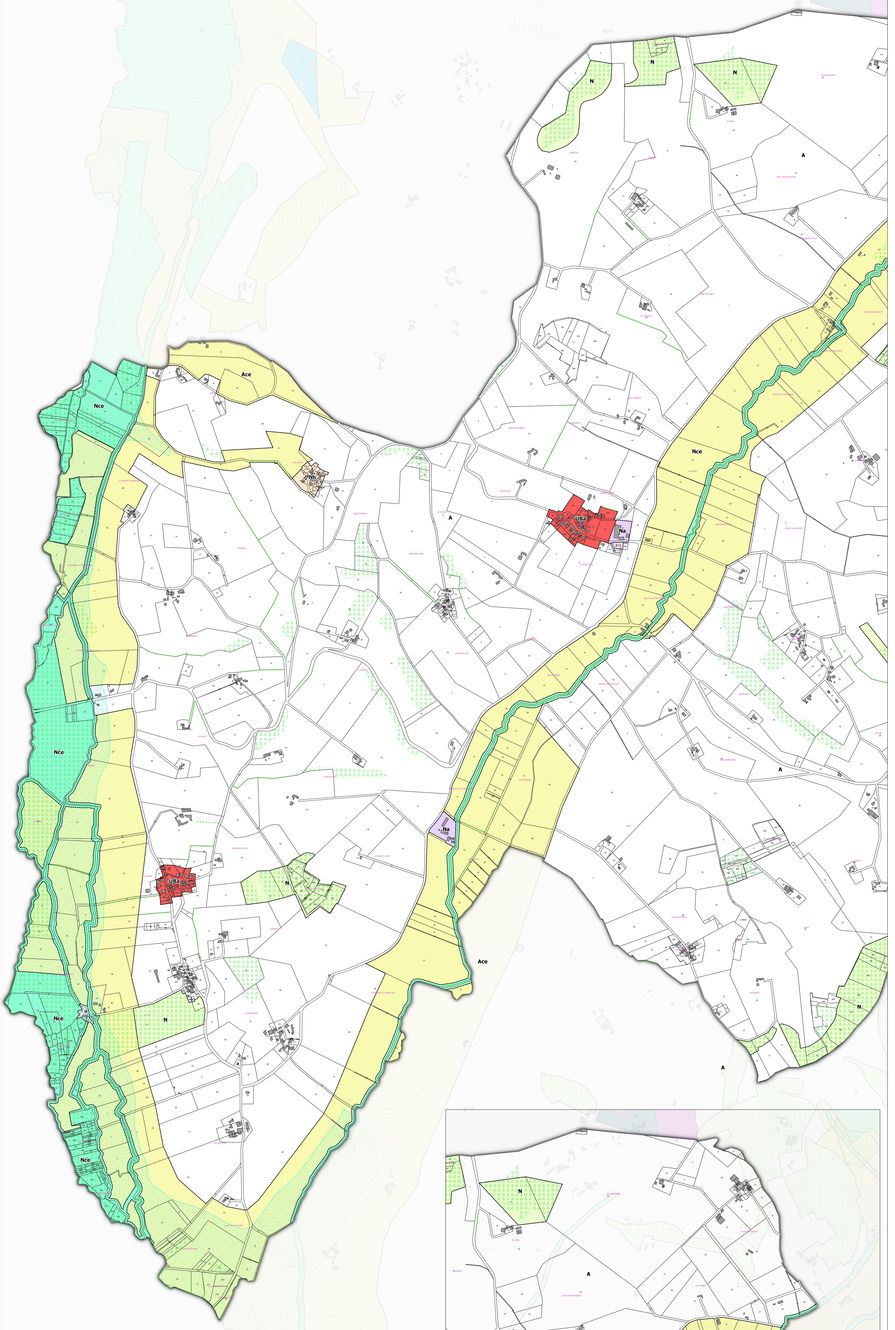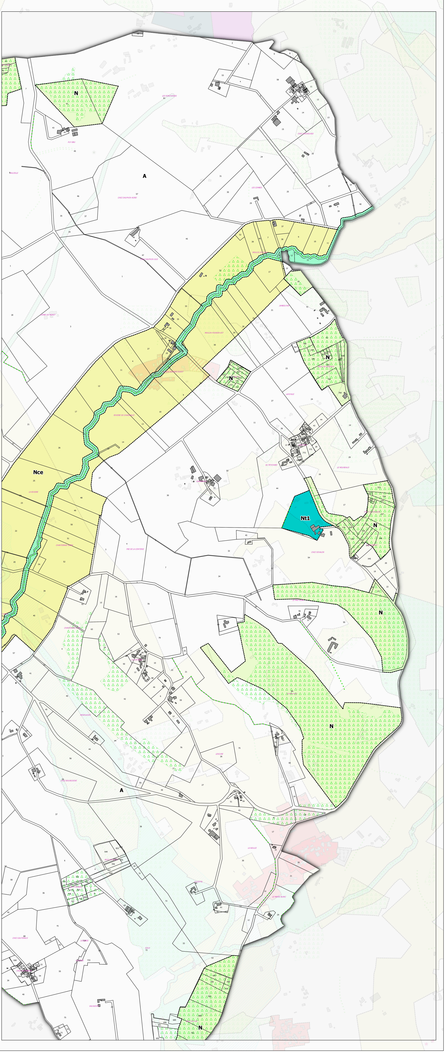
- Sup 1 liée à la présence d'une canalisation de gaz
- Périmètre de protection de captage